

**Vendredi 18 mars 2016**  
Auditoire César Roux | CHUV | Lausanne

| le savoir vivant |

# Leçon d'adieu

**Patrice Mangin**

Directeur sortant du CURML  
Professeur ordinaire aux  
Universités de Genève et Lausanne

**Médecine légale d'hier,  
d'aujourd'hui et de demain**



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE MÉDECINE

**HUG**

Hôpitaux  
Universitaires  
Genève



Centre hospitalier  
universitaire vaudois

*Unil*

UNIL | Université de Lausanne  
Faculté de biologie  
et de médecine

# Leçon inaugurale

**Silke Grabherr**

Directrice du CURML  
Professeure ordinaire aux  
Universités de Genève et Lausanne

**La médecine légale par  
l'image : mythe ou réalité ?**



## Patrice Mangin Professeur ordinaire

Fondateur du Centre universitaire romand de médecine légale (CURML), premier doyen de la Faculté de biologie et de médecine (FBM) de l'Université de Lausanne, Patrice Mangin a été l'artisan de collaborations interinstitutionnelles et intercantionales exemplaires. Sous son impulsion, la FBM a pris son envol et la médecine légale romande a connu une remarquable prospérité, exploitant au mieux les dernières avancées technologiques en génétique, en toxicologie ou dans la lutte contre le dopage. Plusieurs sous-unités, comme la médecine du trafic, la médecine des violences et l'imagerie forensique, ont également vu le jour, contribuant au rayonnement international du CURML.

Né à Douala (Cameroun) en 1950, Patrice Mangin étudie la médecine à Paris et Strasbourg. Après sa spécialisation en médecine légale, il complète sa formation avec un doctorat ès sciences (PhD, 1985) à une époque où les innovations s'enchaînent rapidement en biologie et en toxicologie. Jeune légiste, il développe, avec son collègue Bertrand Ludes, l'étude des empreintes génétiques par des méthodes de biologie moléculaire et l'utilisation des diatomées pour mieux caractériser les noyades. En toxicologie, il contribue aussi au développement de l'analyse des cheveux comme nouvelle méthode analytique d'une exposition chronique à une substance toxique. À quarante ans, il prend la tête de l'Institut de médecine légale et de médecine sociale de Strasbourg, avant de rejoindre Lausanne en 1996 comme professeur ordinaire de l'UNIL et directeur de l'Institut universitaire de médecine légale.

La renommée de neutralité et d'impartialité de Patrice Mangin est associée à plusieurs grandes affaires juridico-médiatiques de ces dernières années : Lady Di, Yasser Arafat, les affaires Borel, Luca et Ségalat, etc. L'homme a le courage de ses opinions et ne plie pas sous la pression quels que soit les enjeux politiques et économiques.

Parallèlement à ses fonctions d'expert légiste internationalement reconnues, ce diplomate d'exception relève également les défis locaux. Il est élu Président de la Société suisse de médecine légale (1999-2002) et vice-Doyen à la recherche de la Faculté de médecine de Lausanne (1999-2003), avant d'entrer à la direction générale du CHUV (2001-2006) et de prendre les rênes de la toute nouvelle Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne (2003-2006). Sa vision stratégique et scientifique ainsi que ses talents de négociateur ont permis de marier avec succès les cultures différentes - et parfois opposées - de la Faculté, de l'Hôpital, de la médecine ou de la biologie. C'est avec la même finesse que Patrice Mangin crée le CURML en 2007, franchissant tous les clivages politiques et institutionnels entre Vaud et Genève. En patron visionnaire, il a su s'entourer de collaborateurs et d'équipes hautement qualifiés et conduire le CURML vers des technologies pionnières.

Celui qui a également été le chef du Département de médecine et santé communautaires du CHUV (2011-2015), laisse derrière lui des institutions ambitieuses et solides.

## Silke Grabherr Professeure ordinaire

Médecin légiste, Silke Grabherr est une spécialiste de l'imagerie forensique. La chercheuse a notamment développé une nouvelle technique d'angiographie<sup>1</sup> post-mortem qui est devenue une méthode de référence dans le monde entier. En succédant à Patrice Mangin au 1<sup>er</sup> janvier 2016, Silke Grabherr prend la tête de l'activité de médecine légale, ainsi que de la recherche et de l'enseignement pour la Romandie, avec un budget de 22 millions de francs et plus de 150 collaborateurs répartis entre les sites de Lausanne et Genève.

Née en 1980 dans un petit village autrichien, Silke Grabherr finalise son cursus de médecine à Innsbruck avec une année d'avance, tout en jonglant avec les petits boulots pour financer ses études ; cavalière accomplie et accessoirement championne d'Autriche de dressage, elle enseigne l'équitation, officie comme serveuse, cuisinière ou encore gérante de magasin.

C'est très naturellement que Silke Grabherr se tourne vers la médecine légale vers la fin de ses études. Durant son premier stage à l'Institut de médecine légale de Berne, elle propose au Prof. Richard Dirnhofer de recréer les conditions d'un corps vivant pour visualiser les vaisseaux sanguins. Elle invente ainsi l'autopsie virtuelle par angiographie post-mortem. Cette idée folle, mais brillante, fera le sujet de sa thèse (MD, Université de Berne, 2004) et sera le thème central de sa carrière scientifique. Dès 2007, elle rejoint l'Institut universitaire de médecine légale et le Département de radiodiagnostic et radiologie interventionnelle du CHUV pour compléter sa formation postgraduée et y poursuivre ses travaux. En 2010, elle obtient sa certification FMH de médecin légiste, ainsi qu'une bourse Leenaards pour la relève académique qui lui permet de consacrer un mi-temps à la recherche. La même année, Silke Grabherr fonde un groupe de travail international afin de mener des études multicentriques pour la standardisation de sa méthode. La «MPMCTA» (Multiphase Post Mortem Computed Tomography Angiography) permet de documenter digitalement l'état extérieur et intérieur d'un corps, sans l'ouvrir et avec des résultats parfois supérieurs à ceux de l'autopsie traditionnelle. La technique sera utilisée en routine à Lausanne dès 2012, positionnant le CURML comme centre de référence international dans le domaine.

A côté de ses activités de recherche, Silke Grabherr s'implique énergiquement dans son travail d'experte médico-légale et d'enseignante. Elle a notamment participé à la mise en place d'une formation de technicien en radiologie forensique à la Haute école de santé Vaud (HESAV) et participe à l'instruction des collaborateurs de police et de l'armée, en plus de son enseignement aux Universités de Genève et Lausanne.

<sup>1</sup> imagerie médicale portant sur les vaisseaux sanguins

Né en 2007 de la fusion des Instituts universitaires de médecine légale genevois et lausannois, le CURML (Centre universitaire romand de médecine légale) a pour vocation de répondre à toutes les demandes d'expertises ou d'assistance-conseil dans les domaines médico-légal, du droit médical et de l'analyse du dopage. Ses compétences s'exercent tant au niveau régional, national qu'international.

Fort de plus de 150 collaborateurs, il est composé de dix unités spécialisées, distribuées sur plusieurs sites en Suisse Romande, dont les deux plus grands sont situés sur les hauts de Lausanne et au Centre médical universitaire (CMU) de Genève.

*Les dix unités du CURML: médecine forensique (UMF Genève et Lausanne) • imagerie et anthropologie forensique (UIAF) • toxicologie et chimie forensiques (UTCF) • génétique forensique (UGF) • médecine et psychologie du trafic (UMPT) • psychiatrie légale (PL) • droit médical et médecine légale humanitaire (DMMH) • médecine des violences (UMV) • Laboratoire d'analyse du dopage (LAD).*

## Legal medicine in europe

15h30-16h30

- > **DrSc. Marc Augsburg**  
President of the Swiss Society of Legal Medicine
- > **Prof. Bertrand Ludes**  
Former President of the French Society of Legal Medicine
- > **Prof. Thomas Bajanowski**  
President of the German Society of Legal Medicine
- > **Prof. Santo Davide Ferrara**  
President of the International Academy of Legal Medicine

## cérémonie officielle

17h00

- > **Prof. Jean-Daniel Tissot**  
Doyen, Faculté de biologie et de médecine, UNIL
- > **Prof. Henri Bounameaux**  
Doyen, Faculté de médecine, UNIGE
- > **Prof. Pierre-François Leyvraz**  
Directeur général, CHUV
- > **M. Bertrand Levrat**  
Directeur général, HUG
- > **M. Eric Cottier**  
Procureur général du Canton de Vaud
- > **M. Olivier Jornot**  
Procureur général du Canton de Genève
- > **M. Alexandre Girod**  
Chef de la police de sûreté, Police cantonale vaudoise
- > **Mme Monica Bonfanti**  
Cheffe de la Police cantonale genevoise

## Leçon d'adieu et leçon inaugurale

- > **Prof. Patrice Mangin**  
« Médecine légale d'hier, d'aujourd'hui et de demain »
- > **Prof. Silke Grabherr**  
« La médecine légale par l'image : mythe ou réalité ? »

L'entrée est libre. La manifestation sera suivie d'un apéritif dès 18h40.